

DÉMOCRATIE DIRECTE MODERNE



ÉDITORIAL

La démocratie représentative moderne est en jeu. Elle est prise en étau entre la mondialisation de l'économie, qui prend à bien des égards le pas sur les démocraties nationales, et les mouvements autocratiques et populistes, qui tentent de saper les fondements de l'état de droit et de la séparation des pouvoirs. Pour consolider la démocratie représentative, de plus en plus de pays ont intégré des éléments de démocratie directe et participative dans leurs systèmes de gouvernement nationaux, régionaux ou locaux. On observe également une augmentation des scrutins populaires à travers le monde au cours des dernières années. C'est en Suisse cependant que le caractère participatif de la démocratie s'est le plus développé, avec l'utilisation d'outils comme l'initiative et le référendum. C'est pourquoi la Suisse est devenue à la fois un partenaire intéressant et une référence dans les débats sur la démocratie moderne.

La citoyenneté active encouragée par la participation aux référendums et aux initiatives déploie ses effets sur le pays et sur son image. La présente brochure propose un aperçu de l'histoire, des instruments et des défis de la démocratie directe moderne en Suisse et s'accompagne d'une exposition mise en place par les représentations de la Suisse à l'étranger. Cette combinaison brochure-exposition offre la possibilité de connaître et de discuter de façon interactive les éléments clés d'un processus de démocratie directe dans une démocratie représentative, et entend ainsi favoriser le dialogue sur les différentes formes de démocratie.

Levez la main pour voter!

La manière la plus traditionnelle d'exercer votre droit de vote.

Aujourd'hui, la plupart des citoyens votent par correspondance plutôt que de se rendre aux urnes.

Certains cantons ont récemment introduit le vote électronique, limité à certains groupes de citoyens.

Image: « Vote à mains levées »,

Présence Suisse

INDEX

LA DÉMOCRATIE, UN GOÛT D'INACHEVÉ	4	COMMENT LA PARTICIPATION CONTRIBUE-T-ELLE À LA PROSPÉRITÉ DE LA SUISSE?	21
DE L'ASSEMBLÉE AU PARLEMENT	5	LA CONCEPTION DE LA DÉMOCRATIE DIRECTE, UN FACTEUR CLÉ DU SUCCÈS	22
LA SUISSE, INVENTÉE PAR RÉFÉRENDUM	6	LES OPTIONS ET LES LIMITES INHÉRENTES À LA DÉMOCRATIE DIRECTE	23
VERS LA DÉMOCRATIE DIRECTE MODERNE	7	ATTIRER LES ÉTRANGERS, VOTER CONTRE LES IMMIGRANTS	24
1848, UNE RÉVOLUTION DÉMOCRATIQUE RÉUSSIE	8	L'ARGENT ET LA POLITIQUE	26
UN NOUVEAU MODÈLE LÉGISLATIF	9	LA PROGRESSIVE MONDIALISATION DE LA POLITIQUE PARTICIPATIVE	27
L'INITIATIVE ET LE RÉFÉRENDUM DANS LA PRATIQUE	10	LES INITIATIVES ET LES RÉFÉRENDUMS EN EUROPE – ET SUR L'EUROPE	28
L'INITIATIVE POPULAIRE, DES ANNÉES DE TRAVAIL ACHARNÉ POUR FAIRE ABOUTIR UNE IDÉE	12	LE RÔLE DES MÉDIAS MODERNES	30
LE RÉFÉRENDUM POPULAIRE, 100 JOURS POUR EMPÊCHER L'ADOPTION D'UNE NOUVELLE LOI	14	ATTIRER LES JEUNES À TRAVERS L'ÉDUCATION ET LES MÉDIAS	31
LA SUISSE, UNE DÉMOCRATIE EN MOUVEMENT	15	LA DÉMOCRATIE DIRECTE EN LIGNE EN COURS D'ÉLABORATION	32
LES VOTATIONS POPULAIRES EN SUISSE, SUR QUELS SUJETS ET À QUELLE FRÉQUENCE?	16	PROCHAIN ARRÊT: HÔTEL DE VILLE	33
L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'INITIATIVES POPULAIRES	18	UN PASSEPORT MONDIAL POUR LA DÉMOCRATIE DIRECTE MODERNE – AVEC LE SOUTIEN DE LA SUISSE	34
LA «VÉRITÉ» SUR LA PARTICIPATION ÉLECTORALE EN SUISSE	19	IMPRESSUM	36
L'INTÉGRATION PAR LA DÉMOCRATIE DIRECTE	20		

LA DÉMOCRATIE, UN GOÛT D'INACHEVÉ

LA NAISSANCE D'UN NOUVEAU SYSTÈME

Durant des millénaires, l'idée d'une participation du peuple au gouvernement a été source à la fois de fascination et de lutte pour le pouvoir; la définition des éléments constitutifs d'une « démocratie » a d'ailleurs considérablement évolué en 2500 ans.

Dans l'Antiquité, la démocratie désignait simplement une assemblée au sein de laquelle les citoyens pouvaient discuter et prendre des décisions sur des questions d'intérêt public. Aujourd'hui, ce terme recouvre un ensemble beaucoup plus complexe de principes et de règles de procédure englobant les droits de l'homme et l'état de droit, de même que le droit d'élire des représentants (démocratie indirecte) ou de participer aux décisions (démocratie directe).

LES LIMITES DE LA DÉMOCRATIE ATHÉNIENNE

On dit souvent que l'Athènes antique est le berceau de la démocratie (pouvoir populaire). C'est là qu'en 594 av. J.-C., le principe de l'égalité des droits fut introduit et que le peuple eut un meilleur accès au pouvoir. Pour la première fois, le droit de participer aux affaires publiques et celui d'occuper des fonctions furent étendus à des pans beaucoup plus larges de la population.

Il n'empêche que cette première tentative de démocratie excluait toujours la majorité du peuple, comme les femmes et les esclaves, puisque, en réalité, la structure gouvernementale était alors entièrement basée sur un système d'esclavage qui réservait la participation aux assemblées aux seules élites.



Les démocraties pré-modernes étaient des démocraties d'assemblée au niveau de la cité-État, comme dans la Grèce antique. Mais le « peuple » se limitait alors à quelques hommes riches et libres.

Image: « Oraison funèbre de Périclès », Philipp Foltz

DE L'ASSEMBLÉE AU PARLEMENT

L'EMPIRE ROMAIN

La deuxième tentative d'instauration de la démocratie remonte à la Rome antique à partir du IV^e siècle av. J.-C., avec un système composé d'un élément monarchique (les deux consuls) et d'un corps aristocratique (le sénat) combiné avec des assemblées populaires. Ces caractéristiques se sont effacées à mesure que des dirigeants autocratiques comme César et Auguste s'accaparaient tous les pouvoirs de l'État.

INNOVATIONS DU MOYEN-ÂGE

Entre le XII^e et le XIV^e siècle, soit plus de mille ans plus tard, on vit apparaître un élément qui reste crucial dans les démocraties d'aujourd'hui: le parlement élu par le peuple. Si ce parlement disposait initialement d'un pouvoir très restreint, il inspira néanmoins penseurs et philosophes et donna naissance à de nouveaux concepts tels que le « check and balance » – ou principe du poids et du contrepoids. En 1689, l'Angleterre adopta le « Bill of Rights » (Déclaration des droits), première étape vers la reconnaissance des droits de l'homme comme partie intégrante et essentielle de la démocratie moderne.

DES RÉVOLUTIONS INSPIRANTES

Il fallut attendre la fin de la Révolution américaine (1775-1783) et de la Révolution française (1789) pour voir naître les premiers véritables États démocratiques modernes. En 1793, la Constitution française fut la première à introduire un système politique combinant un gouvernement élu et des outils de démocratie directe, à savoir l'initiative et le référendum.

Très inspiré par les écrits du philosophe suisse Jean-Jacques Rousseau sur les projets de constitution démocratique (en Corse et en Pologne), le marquis de Condorcet, homme politique français, a mené les travaux ayant conduit à la première révolution française démocratique, intégrant l'initiative citoyenne – aussi appelée initiative populaire – et le référendum constitutionnel obligatoire.



Le philosophe suisse Jean-Jacques Rousseau a contribué à la première révolution démocratique en France. Par la suite, le concept de parlement élu et de peuple souverain s'est répandu dans toute l'Europe et au-delà.

Image: « Portrait de Jean-Jacques Rousseau », Maurice Quentin de La Tour

LA SUISSE, INVENTÉE PAR RÉFÉRENDUM

DES IDÉES FRANÇAISES, UN CONTEXTE SUISSE

Alors que la Révolution française se soldait par un retour à un régime pré-démocratique (une monarchie absolue), les idées qui la sous-tendaient essaïaient hors de l'Hexagone. Vers 1800, le chef d'État français Napoléon Bonaparte tenta d'unifier les cantons helvétiques (les cantons sont des entités souveraines similaires à des États, qui forment l'État fédéral suisse) en un État central et introduisit l'idée d'un référendum national.

Cette idée n'était pas complètement étrangère à la Confédération helvétique, puisqu'un genre de vote populaire avait déjà été expérimenté plusieurs siècles auparavant à travers le territoire de la Confédération, alors constituée d'un réseau très lâche d'États indépendants. Des émissaires allaient de village en village chargés de sacs remplis de documents contenant les positions de négociation sur des enjeux communs. Ces émissaires revenaient avec des accords et les présentaient aux citoyens de leur village pour acceptation ou refus, procédure d'ailleurs à l'origine du terme « référendum », du latin « re » (retour) et « ferre » (apporter).

LE RÉFÉRENDUM APRÈS LA GUERRE

Tandis que Napoléon tentait d'unifier les cantons suisses au début du XIX^e siècle, plusieurs de ceux-ci adoptèrent des constitutions démocratiques mettant en exergue le référendum populaire (droit de veto des citoyens). De plus, tous les cantons ou presque se mirent à instaurer des lois fondamentales fondées sur le vote populaire (à l'époque réservé aux hommes).

Finalement, en 1848, après une brève guerre civile entre cantons protestants (victorieux) et cantons catholiques, se tint un référendum populaire sur la nouvelle constitution fédérale, qui obtint l'approbation de la majorité du peuple et des cantons. Du point de vue de la forme, on peut donc dire que la Suisse moderne a été inventée par référendum.



Helvetia est devenue le symbole de la chute de la République helvétique après une tentative de la France d'imposer son autorité centrale sur la Suisse. Napoléon Bonaparte a néanmoins joué un rôle dans la démocratie suisse en organisant le premier référendum à l'échelle nationale. Helvetia figure toujours sur les pièces de monnaie suisses.

Image: « Helvetia assise » frappée sur une pièce d'un Franc de 1850

VERS LA DÉMOCRATIE DIRECTE MODERNE

MODERNISATION, OUI; CENTRALISATION, NON

Durant la première moitié du XIX^e siècle, les cantons ont conservé leur autonomie et œuvré en faveur de la démocratie. Ainsi, douze cantons ont connu une révolution démocratique qui a entraîné le remplacement des élites dirigeantes par des institutions représentatives. Tous les cantons, à l'exception de celui de Fribourg, ont adopté leur nouvelle constitution par vote populaire.

La démocratie directe moderne a été introduite sur le territoire helvétique sous la forme d'un droit de veto populaire. Saint-Gall a été le premier canton à instaurer ce droit. Dans cette région de la Suisse orientale, un conflit entre libéraux (urbains) et démocrates (ruraux) fut à deux doigts de déclencher une guerre civile quand les fermiers de tous les cantons « envahirent » le chef-lieu saint-gallois. La colère des paysans fut apaisée au moyen d'un compromis, à savoir permettre à quelques centaines de citoyens de soumettre au verdict du peuple une décision prise par le parlement cantonal.

Comme l'a déclaré en substance l'historien Bruno Wickli à ce sujet, l'introduction de ce droit populaire a rendu toutes les menaces de violence caduques. Par la suite, plusieurs cantons emboîtèrent le pas au canton de Saint-Gall et inscrivirent des outils similaires de démocratie directe moderne dans leur constitution.

Le droit de veto populaire introduit aux niveaux cantonal et fédéral à la fin du XIX^e siècle s'est révélé un moyen de prévention des conflits très efficace dans un pays aussi multiculturel que la Suisse.

Carte: « La Suisse, 2017 », Présence Suisse



1848, UNE RÉVOLUTION DÉMOCRATIQUE RÉUSSIE

UNE GUERRE CIVILE

En 1847, un conflit entre cantons protestants progressistes et cantons catholiques conservateurs a été à l'origine d'une guerre civile qui a coûté la vie à environ 150 soldats et débouché sur la victoire des cantons progressistes. Rédigé dans le but d'apaiser les tensions, le projet de première Constitution fédérale fut soumis un an plus tard au vote populaire dans la plupart des cantons suisses.

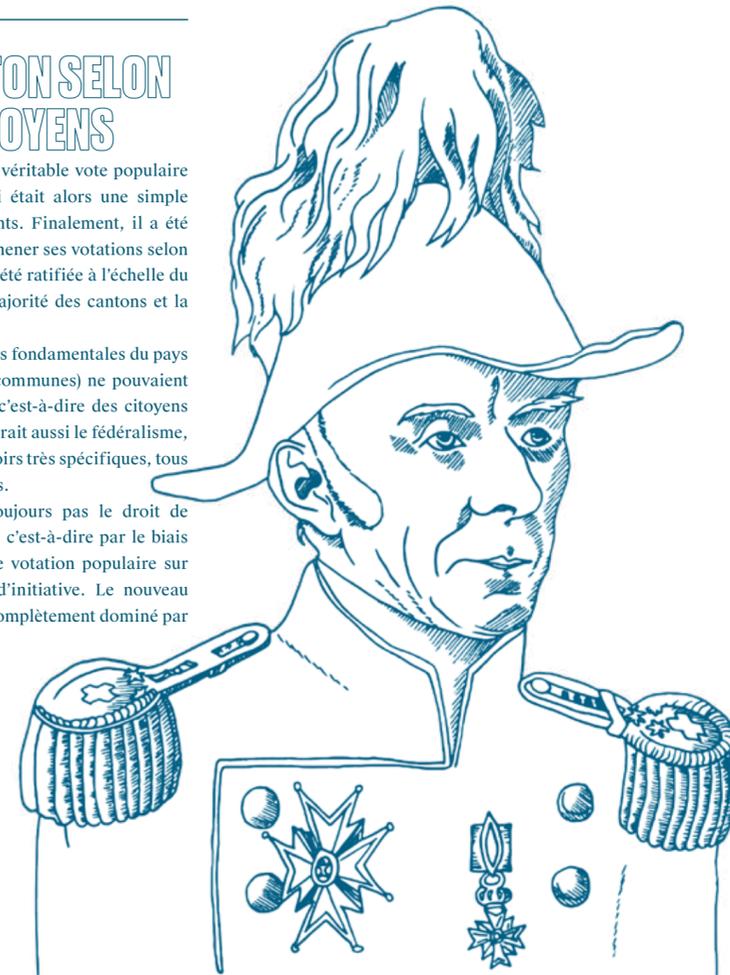
La Constitution fédérale de 1848 institutionnalisa ainsi un nouveau système de gouvernement fédéral qui, sur le modèle des cantons protestants progressistes, conféra aux citoyens le droit de proposer des révisions totales de la Constitution et de se prononcer sur les amendements constitutionnels proposés par le Parlement. L'instauration d'une forme de démocratie moderne fut ainsi le fruit de la seule révolution réussie en Europe à l'époque.

DANS CHAQUE CANTON SELON LE SOUHAIT DES CITOYENS

Les modalités d'organisation de ce premier véritable vote populaire national étaient encore floues dans ce qui était alors une simple alliance confédérale de cantons indépendants. Finalement, il a été décidé que chaque canton aurait le droit de mener ses votations selon le souhait de ses citoyens. La Constitution a été ratifiée à l'échelle du pays à la suite de son acceptation par la majorité des cantons et la majorité des citoyens suisses.

Ce texte ancre le principe selon lequel les lois fondamentales du pays et de ses parties constituantes (cantons et communes) ne pouvaient être modifiées qu'avec l'accord du peuple, c'est-à-dire des citoyens helvétiques. Le nouveau système suisse intégrait aussi le fédéralisme, avec un gouvernement doté de certains pouvoirs très spécifiques, tous les autres pouvoirs étant dévolus aux cantons.

À ce moment-là, les citoyens n'avaient toujours pas le droit de soumettre un objet au vote par référendum, c'est-à-dire par le biais d'une récolte de signatures, ni d'initier une votation populaire sur un amendement constitutionnel par voie d'initiative. Le nouveau gouvernement était unipartite, c'est-à-dire complètement dominé par les libéraux.



En 1847, le général Henri Dufour, commandant des troupes fédérales, mena les cantons protestants progressistes à la victoire dans la guerre civile qui les opposait aux cantons catholiques conservateurs. Cette victoire ouvrit la voie au vote populaire sur la première Constitution fédérale, une année plus tard.

Image: «Portrait du Général Guillaume-Henri Dufour», H. Guggenheim

UN NOUVEAU MODÈLE LÉGISLATIF

Dans le nouvel État démocratique suisse, tous les sièges du gouvernement fédéral étaient occupés par un seul parti politique – les protestants libéraux urbains –, une situation qui n'était pas au goût des régions plus conservatrices et rurales du pays. Mais la nouvelle élite rejeta fermement toutes les propositions et tentatives en vue de partager le pouvoir.

À compter de 1860, la construction du réseau ferroviaire favorisa l'essor économique, ce qui ne fit que renforcer l'assise politique et économique de l'élite libérale. Dans le canton de Zurich, alors déjà le centre névralgique de la finance et des affaires, de nombreux citoyens réclamèrent des pouvoirs politiques élargis et, en 1869, ce qu'on appela alors le mouvement démocratique déboucha sur l'adoption d'une nouvelle constitution cantonale. Celle-ci donnait aux citoyens le droit non seulement d'élire des représentants et de se prononcer sur des amendements constitutionnels, mais aussi de proposer de nouveaux amendements constitutionnels et de nouvelles lois et de voter à ce sujet.

Dans le sillage du mouvement zurichois, les 26 cantons introduisirent des moyens similaires pour permettre au peuple de prendre des décisions importantes. En 1874 et en 1891, les Suisses décidèrent d'instaurer le référendum facultatif (pour les lois adoptées par le Parlement) et l'initiative populaire (pour les amendements à la Constitution) au niveau fédéral.



Au milieu du XIX^e siècle, dans le sillage de la construction du réseau ferroviaire et du développement économique, le peuple exigea davantage de pouvoir et de participation politique. En 1869, le canton de Zurich, déjà réputé être le centre névralgique de la finance et des affaires, fit œuvre de pionnier en introduisant l'initiative populaire comme outil de la démocratie directe moderne.

Image: «Travaux de construction sur une route d'accès», Archives Sociales Suisses

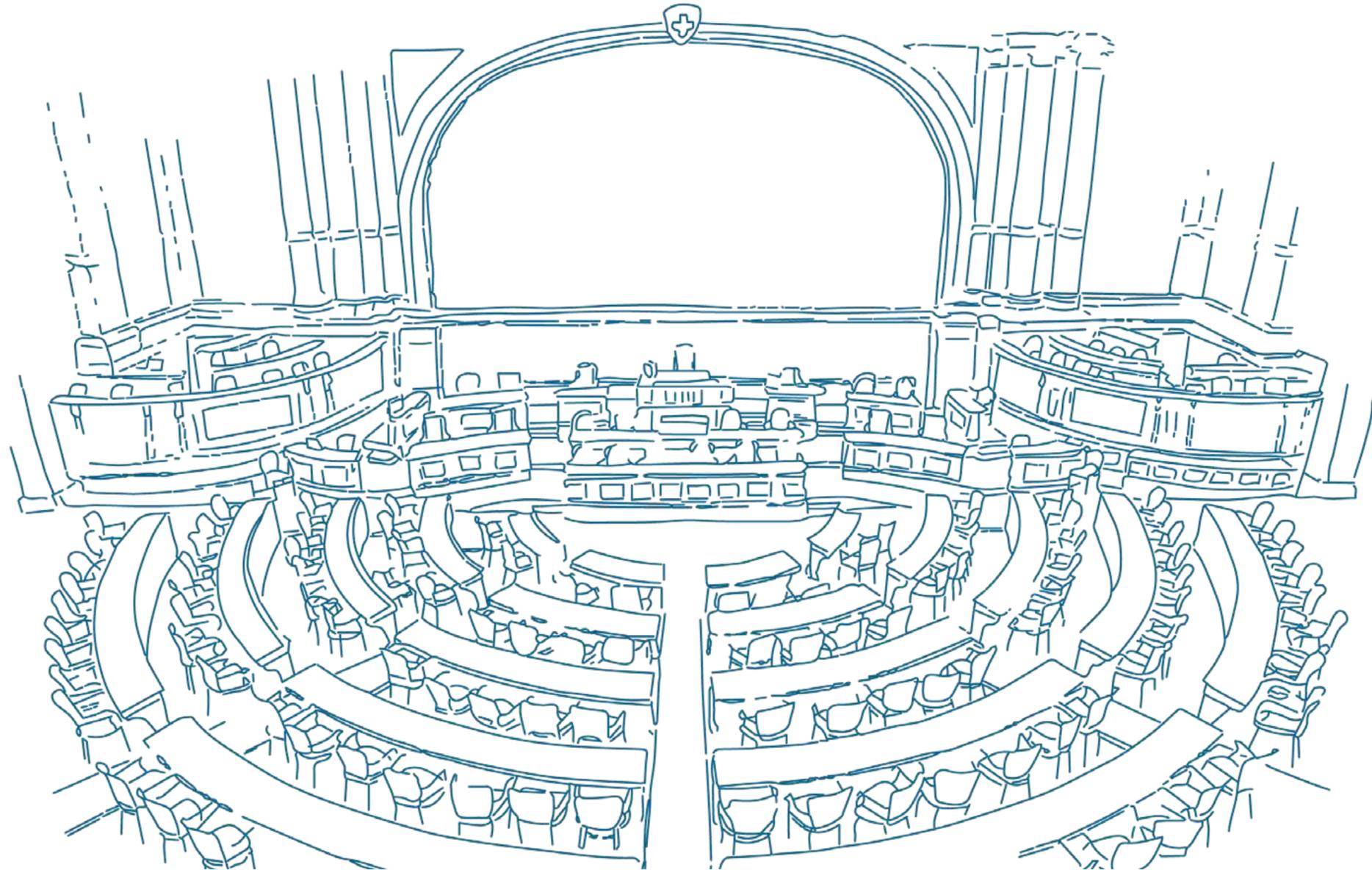
LES 3 ÉLÉMENTS DE LA DÉMOCRATIE DIRECTE MODERNE

- Le référendum obligatoire (pour toutes les révisions de la Constitution).
- Le référendum facultatif (si demandé par au moins 50 000 citoyens dans les 100 jours à compter de la publication officielle d'une nouvelle loi).
- L'initiative populaire (concernant les amendements constitutionnels, à condition que 100 000 signatures au moins aient été recueillies dans un délai de 18 mois).

Ces éléments sont aujourd'hui encore les caractéristiques principales du système politique suisse, dont on retrouve des variantes à tous les échelons politiques en Suisse ainsi que dans plus de 100 pays à travers le monde.

L'INITIATIVE ET LE RÉFÉRENDUM DANS LA PRATIQUE

L'initiative populaire et le référendum populaire sont les deux instruments clés de la démocratie directe moderne en Suisse. Depuis leur adoption respectivement en 1874 (référendum) et en 1891 (initiative), ils ont souvent été utilisés pour promouvoir des idées et contrôler le parlement élu.



Du fait du droit citoyen inhérent à la démocratie directe, le Parlement cherche à inclure dès le début toutes les parties prenantes potentielles dans le processus législatif.

Image: « Salle du Conseil national »,
Parlement suisse

AGENDA POLITIQUE

La principale caractéristique de l'initiative populaire réside dans sa capacité à influencer sur l'agenda politique. En Suisse, une initiative populaire nationale doit porter sur un amendement constitutionnel (ou proposer une révision totale de celle-ci). Sur les 446 (chiffres au 1^{er} février 2017) initiatives populaires enregistrées dans l'histoire de la Suisse, 324 ont récolté les 100 000 signatures exigées (50 000 jusqu'en 1977), et 209 ont été soumises au scrutin du peuple. Seules 22 d'entre elles ont été approuvées à la fois par la majorité des citoyens ayant le droit de vote et la majorité des 26 cantons. Dans 114 cas, les initiants n'ont pas reçu le soutien nécessaire, tandis que, dans 96 autres, le comité d'initiative a choisi de retirer sa proposition avant la fin de la procédure – ce qui peut être le cas lorsque le gouvernement et le Parlement soumettent un contre-projet.

PRISE DE DÉCISIONS

Grâce au référendum facultatif, les citoyens suisses ont la possibilité de contrôler le processus législatif au niveau national. Ainsi, chaque loi fédérale peut être soumise au vote populaire si au moins 50 000 signatures sont recueillies dans un délai de 100 jours à compter de la publication officielle de l'acte. Ce droit démocratique direct a des effets surtout indirects; le Parlement essaie d'éviter ces référendums en tenant compte des potentiels avis critiques dans le processus législatif, si bien qu'au final, seul un faible pourcentage des lois adoptées passent par le vote populaire. Cela s'est produit 183 fois depuis 1874. Dans 34 autres cas, le comité référendaire n'a pas recueilli le soutien nécessaire.

Les droits d'initiative et de référendum sont des outils importants en Suisse pour l'exercice de la souveraineté populaire au-delà du jour du scrutin. Ils garantissent la continuité du débat au jour le jour entre le peuple et ses représentants élus, ce qui contribue à renforcer le caractère représentatif de la démocratie représentative.

L'INITIATIVE POPULAIRE, DES ANNÉES DE TRAVAIL POUR FAIRE ABOUTIR UNE IDÉE

Instrument primordial de la démocratie directe moderne, l'initiative populaire permet aux citoyens de faire entendre leur voix dans le dialogue avec les institutions politiques. La minorité peut adresser une question à l'électorat tout entier, et recevoir une réponse. En Suisse, l'initiative populaire fédérale est emblématique de ce processus.

COMMENT S'Y PRENDRE?

Imaginez que vous vouliez transformer votre idée de changement ou d'innovation en proposition d'amendement à la Constitution. Vous devez alors mettre sur pied un comité d'initiative composé au moins de vous-même et de six autres personnes. Pour pouvoir enregistrer votre initiative auprès de la Chancellerie fédérale, le comité d'initiative doit prendre contact avec cette dernière pour obtenir les informations détaillées concernant la procédure à suivre. L'article que vous proposez doit être enregistré dans les trois langues officielles, puis publié dans la Feuille fédérale, vous pouvez ensuite lancer la collecte de signatures.



Prenez votre temps! Le délai entre le dépôt d'une initiative populaire fédérale et le vote formel peut s'étendre jusqu'à 70 mois.

Images: «Réculte de signatures» et «Urne», Présence Suisse
Graphique: «Initiative populaire», données, Chancellerie fédérale; design, Présence Suisse



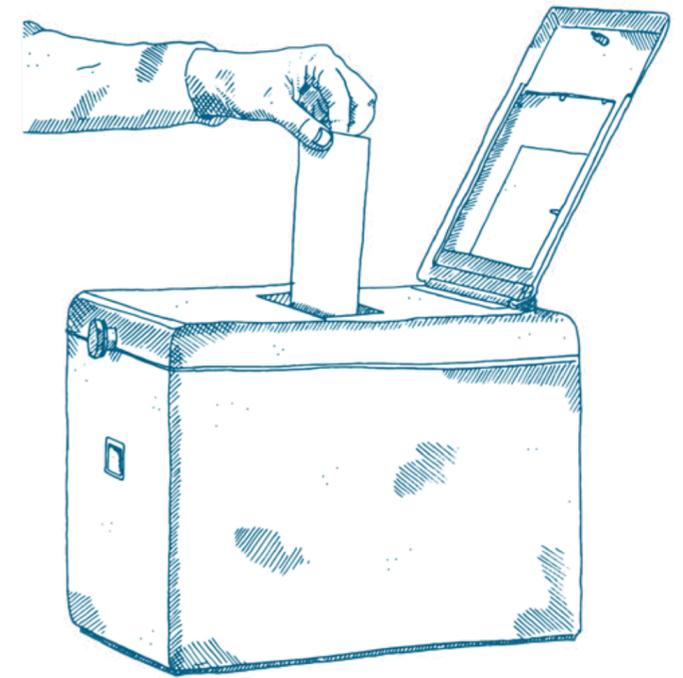
UN PROCESSUS DE LONGUE HALEINE

Vous disposez maintenant de 18 mois pour trouver au moins 100 000 personnes qui adhèrent à votre idée: ce processus exige un travail de relations publiques considérable et de l'argent. En tant que membre du comité d'initiative, vous êtes responsable de l'envoi des listes de signatures aux communes concernées pour vérification de leur validité dans le registre des électeurs. Vous devez ensuite remettre personnellement à la Chancellerie fédérale les cartons contenant les listes, moment à partir duquel votre initiative devient officiellement un enjeu fédéral!

C'est maintenant au tour du gouvernement de répondre dans un délai de 18 mois. Or, dans la plupart des cas, le Conseil fédéral n'adhère pas complètement au texte de l'initiative, et propose alors parfois un contre-projet à l'initiative. Le comité d'initiative a la possibilité de retirer son texte jusqu'à ce que le gouvernement ait fixé la date de la votation. En Suisse, les prises de position du gouvernement et des deux Chambres du Parlement sur un sujet n'ont qu'une valeur de recommandation et, en général, ces trois instances se mettent d'accord pour adopter une position commune. Le verdict final est toujours celui de la plus haute autorité du pays: le peuple souverain. Aussi l'initiative populaire est-elle presque toujours un processus qui s'inscrit sur plusieurs années et exige une patience à toute épreuve, des moyens financiers et un temps considérable de la part des initiants.

LE JOUR DE LA DÉCISION

Le gouvernement fixe la date à laquelle les électeurs seront appelés à se prononcer sur votre initiative. D'ici là, pour avoir une chance d'obtenir gain de cause, vous devez mener campagne tambour battant. Entre six et trois semaines (selon l'endroit où vous vivez) avant la date fatidique, tous les citoyens helvétiques (y compris ceux de l'étranger) reçoivent le matériel de vote à la maison, et la plupart d'entre eux votent par correspondance, voire, dans certains cantons désormais, en ligne. Rares sont les électeurs qui se rendent encore en personne au bureau de vote pendant le week-end. Il faut la majorité du peuple et des cantons pour que votre initiative soit acceptée.



LE RÉFÉRENDUM POPULAIRE, 100 JOURS POUR STOPPER UNE NOUVELLE LOI

Avec le référendum populaire, les citoyens peuvent éprouver concrètement le processus législatif. Contrairement à l'initiative populaire, proactive, le référendum est un instrument réactif permettant aux personnes et aux organisations d'entamer un dialogue avec les partis politiques et les élus durant les étapes préparatoires de l'élaboration d'une loi.

L'IMPORTANCE DE LA PHASE PRÉPARATOIRE

Les travaux à accomplir en amont de la publication officielle d'une loi dans la Feuille fédérale – date de début du compte à rebours des 100 jours pour la collecte et la vérification des signatures – sont considérables. Il faut donc prendre contact avec la Chancellerie fédérale avant l'adoption et la publication de la loi; elle vous fournira des conseils et des informations sur les éléments que doit impérativement contenir une liste de signatures pour être valable. Le texte du référendum doit se référer sans équivoque à la loi que vous voulez soumettre au vote populaire national. Durant cette phase, vous devez aussi veiller à ce que les listes de signatures soient disponibles dans au moins trois langues (français, allemand et italien).

LE TEMPS EST COMPTÉ

Comme le temps imparti pour la récolte des signatures est court (du moins en regard des 18 mois octroyés pour une initiative populaire), vous devez définir clairement où et de quelle manière vous allez toucher la population. Un référendum peut aussi être déclenché si huit cantons au moins en font la demande; depuis 1848, cette situation ne s'est présentée qu'une seule fois, en l'occurrence en 2004 au sujet d'une loi fiscale nationale.

LE JOUR J

Si vous avez obtenu les 50 000 signatures dans le délai de 100 jours, la loi que vous contestez n'entrera pas en vigueur mais sera soumise au vote populaire, en principe à l'occasion des prochaines votations agendées. Pour être accepté, un référendum doit obtenir la majorité simple, c'est-à-dire la majorité du peuple pour ou contre. La majorité des cantons n'est pas nécessaire.

LA SUISSE, UNE DÉMOCRATIE EN MOUVEMENT

Les Suisses peuvent modifier la Constitution fédérale en tout temps dès lors qu'ils arrivent à s'accorder sur la modification en question. Les modifications constitutionnelles et les votations populaires portent rarement sur les procédures de démocratie directe moderne en tant que telles. Cela dit, elles ne sont pas systématiquement adoptées sans réserve: si le peuple a approuvé bien des extensions majeures – comme l'attribution du droit de vote à de nouveaux groupes de citoyens, il a aussi rejeté des propositions relatives à de nouvelles formes de démocratie directe.

LA QUESTION DE L'ÉQUILIBRE

Aujourd'hui, la Suisse est une démocratie représentative moderne dotée de puissants outils de démocratie directe; autrement dit, la plupart des décisions sont prises par les représentants élus. En parallèle, la Constitution fédérale garantit les droits humains individuels et les droits collectifs des minorités sur la base du principe de l'Etat de droit. Les manières d'équilibrer ces principes représentatifs traditionnels par des instruments de démocratie directe n'ont néanmoins cessé de faire débat depuis la création de la Suisse moderne en 1848.

Saviez-vous que les femmes suisses avaient dû attendre jusqu'à l'année 1971 avant de pouvoir participer aux élections et aux référendums au niveau national? Pour cela, elles ont eu besoin de la majorité des voix masculines en leur faveur dans le cadre d'une votation nationale.

Image: «Manifestation de femmes, probablement à l'occasion d'un cortège du 1^{er} mai», Archives Sociales Suisses



CONTRE-PROJETS ET «DOUBLE OUI»

La genèse de l'introduction du «contre-projet et double oui» est emblématique du caractère sophistiqué de la démocratie suisse moderne: pour encourager le dialogue entre citoyens et institutions élues, le Parlement a le droit d'opposer un contre-projet à une initiative populaire. Si les initiants adhèrent à ce contre-projet, un compromis est atteint et l'initiative peut être retirée. Par contre, s'ils n'arrivent pas à s'entendre avec le Parlement, le peuple est appelé à se prononcer pour ou contre l'initiative et le contre-projet. L'électorat doit alors aussi se prononcer sur une troisième question, à savoir s'il privilégie l'initiative ou le contre-projet dans le cas où les deux seraient approuvés. Cette méthode du contre-projet et double oui a été introduite en 1987.

OPTIONS ET LIMITES

Depuis leur création au cours des 50 premières années d'existence de l'Etat suisse, les droits populaires fondamentaux (référendum constitutionnel obligatoire de 1848, référendum populaire facultatif de 1874, initiative populaire de 1891) n'ont cessé d'être révisés, ajustés, étendus ou, parfois, restreints. Les extensions les plus notables sont l'introduction du référendum sur les traités internationaux, en 1921, et l'instauration – très tardive – du droit de vote des femmes, en 1971. En 1977, le peuple helvétique a approuvé la décision du Parlement de doubler le nombre de signatures requises au niveau national pour les initiatives et les référendums, décision motivée par le fait que l'électorat avait doublé avec l'intégration des femmes.

PLUS N'EST PAS TOUJOURS MIEUX

Dans d'autres nombreux exemples, l'électorat a estimé qu'il n'était pas utile d'étendre les droits des citoyens. Trois initiatives populaires réclamant l'élection directe des sept membres du Conseil fédéral ont été lancées et soumises au vote, pour être à chaque fois rejetées à une large majorité, laissant au Parlement le soin d'élire le gouvernement. Les propositions visant à étendre le droit de référendum à toutes les dépenses militaires n'ont pas non plus obtenu la faveur des urnes. De toute évidence, la démocratie en Suisse est amenée à garder un goût d'inachevé.

LES VOTATIONS POPULAIRES EN SUISSE, SUR QUELS SUJETS ET À QUELLE FRÉQUENCE?

À QUELLE FRÉQUENCE LES SUISSES VOTENT-ILS?

Le peuple suisse est appelé aux urnes quatre fois par année en moyenne. Les dates des votations des 20 prochaines années sont disponibles sur Internet. En augmentation, le nombre de sujets à portée nationale soumis au vote avoisine actuellement les dix par an. Lors de l'élection du Parlement, tous les quatre ans au mois d'octobre, aucun autre objet n'est proposé au verdict du peuple.

En sus des objets nationaux, les citoyens suisses peuvent aussi se prononcer à l'échelon local ou régional. C'est ainsi qu'ils sont appelés à voter directement sur de nombreux objets communaux ou cantonaux, et qu'ils ont des droits d'initiative et de référendum pleins et entiers, en fonction de leur domicile. Logiquement, plus vous vivez dans un canton ou une cité à forte population, plus vous avez d'occasions de vous exprimer par les urnes.

QUELS SONT LES OBJETS SOUMIS AU VERDICT DES SUISSES?

Depuis l'an 2000, plus de 150 objets ont été soumis au vote national, dont 81 initiatives populaires visant à amender la Constitution fédérale, 48 référendums populaires et, pour le reste, des votations populaires obligatoires sur des modifications constitutionnelles proposées par le Parlement. Les objets portent le plus fréquemment sur le système gouvernemental, les transports, la sécurité sociale, l'environnement et la santé. Le Conseil fédéral et le Parlement ont obtenu gain de cause dans plus de deux tiers des cas, et il arrive même parfois que l'un des quatre partis au pouvoir doive admettre le rejet de son initiative par le peuple.

Le peuple suisse est appelé aux urnes quatre fois par année en moyenne. Les objets soumis au vote concernent le plus souvent l'intégration européenne, les transports, l'environnement, les étrangers et les services sociaux.

Image: «Aujourd'hui on vote»,
Présence Suisse



CAGNER, MÊME EN PERDANT

La plupart des initiatives populaires n'atteignent pas la double majorité requise (peuple et cantons), tandis que la moitié environ des référendums populaires sont acceptés. Néanmoins, les initiants sont en général plutôt satisfaits de pouvoir proposer leur texte en votation, puisque cela leur donne l'occasion de débattre de leurs idées avec la nation entière durant plusieurs années. Citons à titre d'exemple l'initiative populaire réclamant l'introduction d'un revenu de base inconditionnel pour toutes les personnes domiciliées en Suisse, qui a été rejetée par une majorité des trois quarts en mai 2016: les perdants étaient malgré tout satisfaits de l'attention considérable et des débats qu'avait suscités leur initiative, non seulement en Suisse, mais aussi dans le reste du monde.

DE MULTIPLES MODES DE PARTICIPATION

Pour avoir officiellement voix au chapitre aussi souvent que les Suisses, il faut que le pays dispose d'outils participatifs bien rodés. Si certains (de plus en plus rares) choisissent la voie traditionnelle en se rendant en personne au bureau de vote le dimanche matin, 9 Suisses sur 10 envoient leur bulletin de vote par la poste. En outre, il existe désormais aussi le vote électronique, principalement destiné aux Suisses de l'étranger (ils sont plus de 700 000, mais seuls 150 000 d'entre eux sont dûment enregistrés sur les registres de vote). S'agissant des initiatives et des référendums, tout citoyen helvétique ayant le droit de vote peut en imprimer le texte et retourner la liste de signatures par la poste, où qu'il soit dans le monde. Ajoutons que le fait que l'électorat puisse se prononcer environ un mois avant le jour de la votation a également son importance.

L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'INITIATIVES POPULAIRES

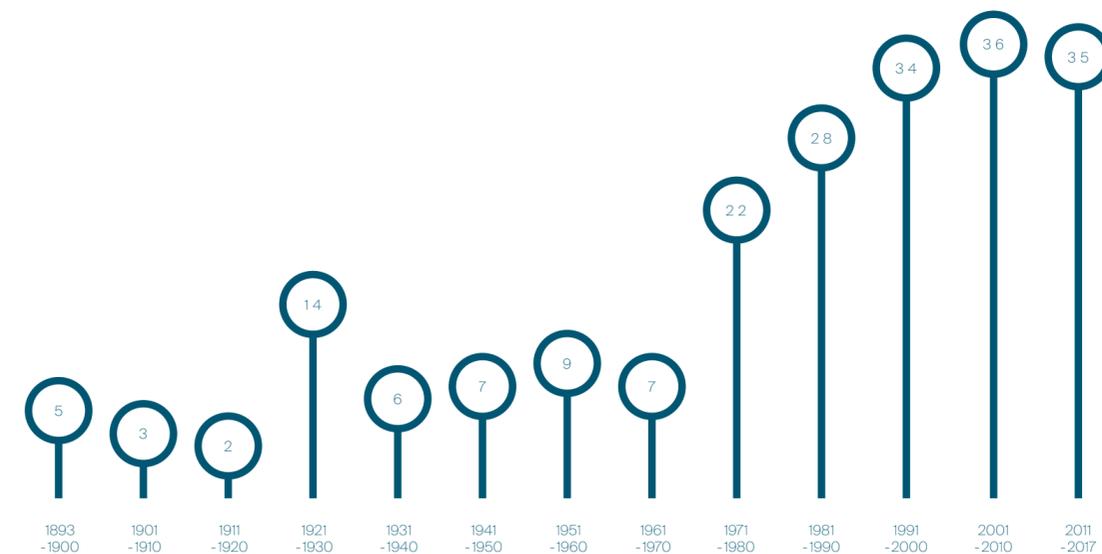
UN PEU PLUS TOUS LES DIX ANS LES TYPES D'INITIATIVES

Cinq initiatives populaires seulement ont été déposées au cours des dix ans qui ont suivi l'introduction de l'initiative populaire fédérale en 1891. Il faut dire qu'à l'époque, aucun délai n'était imposé pour la collecte des signatures. Entre 1911 et 1920, le peuple n'a eu à voter que sur deux initiatives citoyennes, mais cette forme innovante de participation a ensuite connu un succès grandissant, pour ne pas dire un véritable essor, surtout après 1989. Depuis lors, chaque décennie se termine sur un nouveau record, et c'est ainsi que 35 initiatives ont déjà été votées entre 2011 et 2017.

Comme dit précédemment, il est rare que des initiatives obtiennent la bénédiction et du peuple et des cantons: sur les 209 initiatives passées en votation, seules 22 (env. 10,5%) ont obtenu le double oui. De nombreuses raisons expliquent le succès croissant de l'initiative populaire, par exemple le fait que les partis politiques, représentés au Parlement comme au gouvernement, considèrent l'initiative non seulement comme un moyen d'opposition pour les groupes sous-représentés, mais aussi comme un vecteur d'influence sur l'agenda politique permettant d'attirer l'attention du public avant les élections.

L'augmentation du nombre d'initiatives populaires est allée de pair avec une diversification des objectifs.

- L'objectif initial et traditionnel de l'initiative populaire est de promouvoir plus rapidement une nouvelle idée (fonction «pédale d'accélérateur»). Parmi les initiatives ayant abouti, citons l'initiative des Alpes (1994), l'initiative pour l'adhésion de la Suisse à l'ONU (2002) et l'initiative contre les rémunérations abusives (2013), laquelle prévoyait de limiter le paiement de bonus dans les sociétés cotées en bourse.
- Le second objectif, classique également, est de limiter un droit existant (fonction «pédale de frein»), comme dans l'initiative contre la construction de minarets (2009), l'initiative sur la limitation de la libre circulation des citoyens de l'UE (2014) et l'initiative sur la sortie programmée de l'énergie nucléaire (2016).
- Le troisième objectif – et, en réalité, le plus fréquent – d'une initiative est de faire office d'argument de négociation pour inciter le Parlement et le gouvernement à répondre, si possible par un contre-projet direct (ou indirect). La plupart de ces initiatives sont inscrites dans l'agenda politique sans pour autant rallier la majorité, à l'instar de l'initiative de la gauche pour des salaires équitables (aussi appelée initiative 1:12; 2015) et de l'initiative dite pour l'autodétermination sur la relation entre le droit constitutionnel suisse et le droit international, déposée par la droite (en votation en 2019).



Les Suisses sont des citoyens de plus en plus actifs. Nombre d'initiatives ayant fait l'objet d'une votation entre 1893 et 2016.

Graphique: «Initiatives», données, Chancellerie fédérale; design, Présence Suisse

LA «VÉRITÉ» SUR LA PARTICIPATION ÉLECTORALE EN SUISSE

LA DIFFICILE COMPARAISON DES TAUX DE PARTICIPATION

En comparaison internationale, la Suisse se place souvent tout en bas du classement en matière de participation politique. Comme aux États-Unis, les votants y sont quelque 50% à prendre part aux élections fédérales, alors que, dans des pays comme l'Autriche, ce taux dépasse les 75%. Mais il ne faudrait pas s'arrêter à ce seul aspect. En effet, étant donné les nombreuses occasions qu'ils ont de donner leur avis (quatre votations populaires au moins chaque année), les citoyens suisses sont sélectifs.

Selon des recherches de l'Université de Genève, 90% de l'électorat participent au moins une fois par période de quatre ans, près de 80% se prononcent au moins une fois par an, et un tiers vote à chaque scrutin, qu'il soit local, régional ou national. Cela fait de la Suisse l'un des chefs de file mondiaux en termes de participation politique formelle, puisque, ailleurs, les élections n'ont lieu que tous les deux, quatre, voire cinq ans. Au final, la Suisse présente un taux d'abstention total très faible (inférieur à 10%); la plupart des citoyens sont des votants sélectifs, seule une minorité de l'électorat pouvant être qualifiée de «votants modèles».

DES SCRUTINS PASSIONNANTS SUR L'EUROPE ET L'ÉTAT DE DROIT

Tandis que les citoyens «modèles» s'intéressent de très près aux affaires politiques – et votent surtout selon leurs préférences personnelles et leurs affinités politiques –, les votants sélectifs forment un groupe très hétérogène peu féru de politique et sans appartenance forte à un parti. Ce dernier groupe est sensible aux campagnes intenses et peut être mobilisé dès lors que des questions de grande importance sont en jeu. Le taux de participation peut alors atteindre les 80% (comme pour le référendum sur l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen de 1992), mais cela est rare.

DES PERDANTS CONTENTS

Il ressort de l'enquête sociale européenne que les citoyens suisses, y compris les perdants, se disent en général satisfaits du fonctionnement de la démocratie dans leur pays. Sur une échelle de satisfaction démocratique allant de 0 à 10, plus de 66% lui attribuent 7 points ou plus, et seulement 7% de 0 à 3 points. Dans les autres démocraties européennes très développées, comme l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, les personnes interrogées sont moins enthousiastes: en fonction du pays, 25% à 33% ont attribué de 0 à 3 points, et 24% à 37%, de 7 à 10 points.

L'INTÉGRATION PAR LA DÉMOCRATIE DIRECTE

GROUPE LINGUISTIQUES

La Suisse est un pays profondément multiculturel. Elle compte quatre langues officielles : l'allemand (ou suisse allemand), parlé par 63,3% de ses habitants, le français (22,7%), l'italien (8,1%) et le romanche (0,5%). Elle accueille en outre de nombreuses communautés d'immigrants, qui ont chacune leur propre langue.

La plupart des pays du monde ont admis la nécessité d'inclure les besoins et les désirs des groupes minoritaires dans le système politique, sachant que le manque de respect mutuel recèle un fort potentiel de luttes intestines susceptibles de déboucher sur la violence. Par conséquent, la question est de savoir comment le système politique suisse intègre les différents groupes minoritaires dans le dialogue politique.

L'IMPORTANCE D'ÊTRE ENTENDU

Deux aspects sont déterminants en termes de capacité du système politique helvétique à intégrer les populations et les cultures. Premièrement, la combinaison entre fédéralisme et démocratie directe garantit que les minorités sont entendues aux niveaux institutionnel et politique, compte tenu du fait que la configuration des minorités politiques et des groupes majoritaires varie d'un dossier à l'autre. Deuxièmement, le gouvernement garantit l'existence d'une infrastructure solide destinée à aider les individus de tous les groupes linguistiques à utiliser efficacement les processus d'initiative et de référendum. La Chancellerie fédérale est responsable de l'accès aisé aux documents officiels dans les quatre langues nationales. Autrement dit, la démocratie directe moderne est un élément constitutif de l'intégration politique.

En Suisse, un groupe minoritaire important n'a pas la citoyenneté helvétique, à savoir les plus de deux millions d'étrangers qui y vivent (soit 25% de la population). Exception faite des requérants dont la demande d'asile a été rejetée, les non-citoyens ont les mêmes droits et devoirs sociaux et économiques que les ressortissants suisses. Qu'en est-il de l'inclusion politique de cette minorité? Cette question fait l'objet de débats en Suisse depuis plus de cent ans.

DES DROITS LIMITÉS POUR LES NON-SUISSES

En Suisse, les citoyens sans nationalité helvétique n'ont pas de droits politiques au niveau national, mais ont la possibilité de les exercer au niveau cantonal ou communal. C'est le cas dans les cantons de Neuchâtel et du Jura, qui confèrent aux étrangers le droit de voter aux élections cantonales, sans toutefois leur octroyer l'éligibilité. À l'échelon communal, 600 communes réparties dans six cantons (Appenzell Rhodes-Extérieures, Fribourg, Grisons, Jura, Neuchâtel et Vaud) accordent aux étrangers le droit de se présenter aux élections.



Grâce à la combinaison entre droits démocratiques directs et gouvernement fédéral décentralisé, la Suisse est un pays où les minorités sont bien protégées. Cependant, un quart de la population n'a pas le passeport à croix blanche, et ses droits dépendent des législations locale et régionale.

Carte : «Les langues officielles en Suisse», données, Office fédéral de la statistique; design, Présence Suisse

COMMENT LA PARTICIPATION CONTRIBUE-T-ELLE À LA PROSPÉRITÉ DE LA SUISSE?

VERS LA RUINE...

«La démocratie directe en général, et le référendum en particulier, vont ruiner l'économie suisse», déclarait l'économiste Walter Wittman à la fin du siècle dernier, arguant que c'était la démocratie directe qui avait interrompu le progrès et était responsable de la non-adhésion de la Suisse à l'Union européenne (UE).

...OU VERS PLUS DE PROSPÉRITÉ?

Les études empiriques réalisées contredisent les affirmations du professeur d'économie de l'Université de Fribourg. Ainsi, les économistes saint-gallois Gebhard Kirchgässner et Lars Feld ont analysé dans une étude qu'ils ont publiée les effets économiques de la législation sur les procédures de démocratie directe dans différents cantons suisses : les cantons qui confèrent des droits démocratiques étendus présentent une meilleure performance économique, un moindre risque d'évasion fiscale, un plus faible taux d'endettement cantonal et communal, des dépenses publiques moins élevées et des services publics meilleur marché.

BON POUR LES AFFAIRES

Selon l'étude la plus récente du professeur d'économie bâlois Alois Stutzer, les entreprises ne souffrent d'aucun impact négatif imputable à la démocratie directe. C'est plutôt le contraire, comme il ressort du rapport sur la compétitivité internationale, ouvrage de référence pour analyser la qualité des réglementations, des services, de l'infrastructure et du niveau de formation sur le marché de l'emploi, de même que les possibilités d'accéder au capital. Toujours selon Stutzer, l'influence de la démocratie directe sur les décisions prises en matière d'infrastructures et de services a incité plusieurs grandes compagnies, Google y compris, à installer leur département de recherche en Suisse.

L'INCIDENCE SUR L'INFRASTRUCTURE ET LES FINANCES

L'utilisation efficace des ressources et des fonds publics en Suisse découle du fait que les votants ont le dernier mot, notamment sur la construction de nouvelles écoles ou piscines, ce qui a une incidence sur les finances. Si un contribuable a la conviction qu'il peut contrôler les dépenses publiques, il sera enclin à allouer davantage de fonds pour obtenir de meilleurs services en contrepartie. En Suisse, le niveau de la dette publique est relativement bas, les citoyens ayant entériné par vote populaire le caractère anticonstitutionnel de la dette publique. Avec une richesse par habitant de plus d'un demi-million de francs (ou USD/EUR), la Suisse est aujourd'hui l'un des pays les plus riches du monde.

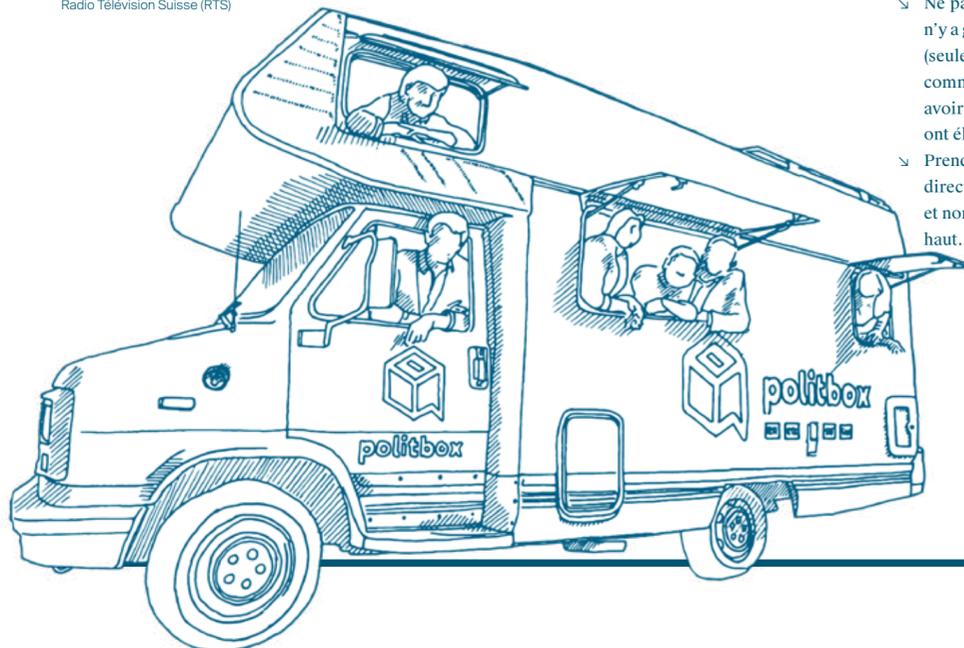
LA CONCEPTION DE LA DÉMOCRATIE DIRECTE, UN FACTEUR CLÉ DU SUCCÈS

Dans de nombreux pays à travers le monde, les outils permettant la participation à la démocratie directe s'accompagnent de nombreux obstacles et restrictions. Parmi ces limitations figurent des délais très limités pour la collecte des signatures et la lourde documentation requise pour valider les signatures. Quant aux procédures de vote, elles sont entravées par des quorums de participation élevés – qui restreignent la possibilité qu'un vote populaire soit considéré comme valable – et par des décisions non contraignantes, ce qui ouvre la voie à toutes sortes de manœuvres manipulatoires sapant au final la légitimité de la démocratie (directe).

Or il est intéressant d'observer que la Suisse ne connaît guère ce type de problèmes liés à la conception des processus d'initiative et de référendum : tous les votes populaires sont exécutoires, les délais impartis pour recueillir les signatures offrent aux citoyens – même les moins bien nantis – un vaste choix de possibilités d'obtenir le soutien dont ils ont besoin, et le peuple peut voter de diverses manières – au bureau de vote, par la poste, voire en ligne dans certains cantons.

La démocratie directe suisse fixe des règles claires et compréhensibles pour les citoyens : le peuple peut faire entendre sa voix et voter régulièrement. En outre, il y a toujours un besoin d'efforts éducatifs tels que la caravane Politbox, projet mis sur pied pour les élections du Conseil fédéral de 2015, qui a sillonné le pays pour nouer le dialogue en priorité avec les jeunes.

Image: «Bus Politbox», Radio Télévision Suisse (RTS)



6 LEÇONS INSPIRÉES DE LA DÉMOCRATIE DIRECTE SUISSE

La longue expérience de la Suisse en matière de démocratie directe offre plusieurs enseignements :

- Poser des exigences modérées. Exiger un nombre élevé de signatures – par exemple plus de 5% de l'électorat – risque d'entraver les possibilités offertes aux groupes plus modestes et donc de limiter les effets de la démocratie directe. En Suisse, ce rapport est de 1% environ pour le référendum et de 2% pour l'initiative.
- Fixer des délais suffisamment longs. Des délais raisonnablement longs permettent d'intensifier le débat et augmentent les chances de recueillir suffisamment de signatures; des délais trop courts limitent le débat et les occasions offertes aux groupes plus faibles. Pour une initiative constitutionnelle, ce délai est de 18 mois. Pour un référendum, il est fixé à 100 jours.
- Offrir assez de liberté. Il importe que les initiants puissent récolter les signatures sans supervision officielle – contrairement à ce qui se pratique en Autriche, par exemple – afin de permettre le débat avec la population.
- Éviter les quorums de participation. La Suisse n'a pas fixé de seuil de participation aux votations pour considérer celles-ci comme valables; un quorum a tendance à saper le processus démocratique en additionnant les «non» aux abstentions et risque d'inciter au boycott des votations populaires.
- Ne pas être trop restrictif quant aux objets déposés. En Suisse, il n'y a guère de limites aux objets que peuvent soumettre les citoyens (seules certaines questions de droit international sont considérées comme hors sujet). Les citoyens helvétiques doivent en principe avoir les mêmes droits décisionnels que les représentants qu'ils ont élus au Parlement.
- Prendre uniquement des décisions contraignantes. La démocratie directe consiste à fixer l'agenda politique et à prendre des décisions, et non à consulter le peuple par le biais de processus imposés d'en haut. Ces derniers sont des plébiscites, pas des référendums.

LES OPTIONS ET LES LIMITES INHÉRENTES À LA DÉMOCRATIE DIRECTE

Au cours des dernières décennies, le droit international et la mondialisation de la politique ont ébranlé l'équilibre et créé des tensions entre les différents niveaux législatifs, avec une incidence importante sur la validité des processus décisionnels de la démocratie directe.

POUR OU CONTRE L'EXPULSION: UN CAS D'ÉCOLE

En 1992, le Parlement suisse a été appelé à examiner une initiative populaire réclamant une politique d'asile plus restrictive. Cette intervention exigeait le retour forcé immédiat dans leur pays d'origine des demandeurs d'asile illégaux. Or, la procédure nécessaire aurait été en conflit avec le principe de non-refoulement et, de ce fait, incompatible avec des règles contraignantes au regard du droit international. En 1996, le Parlement a donc invalidé ladite initiative. Une autre initiative lancée en 2008 demandait que les criminels étrangers soient rapatriés de force dans leur pays d'origine. Le Parlement a une nouvelle fois dû vérifier la conformité de ce texte avec le principe de non-refoulement, pour arriver cette fois à la conclusion que l'initiative était compatible avec les obligations de droit international.

Deux ans plus tard, cette initiative était acceptée au niveau national par 52,5% des votants. Afin de concilier le nouvel article constitutionnel avec le droit international, le Parlement a introduit une clause de rigueur pour les ressortissants non suisses qui n'ont jamais vécu dans leur pays d'origine. En 2016, une autre initiative populaire réclamant une mise en œuvre stricte de cette nouvelle disposition a recueilli 58,9% des suffrages.

Il incombe aux représentants élus dans les parlements et les gouvernements de Suisse de trouver l'équilibre entre le processus décisionnel en démocratie directe et les autres exigences relevant de la démocratie moderne, dans le respect des droits de l'homme et compte tenu des accords internationaux. La nouvelle loi sur l'expulsion administrative est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2016.

LA QUESTION DE LA VALIDITÉ

En Suisse, le Parlement décide si une initiative nationale est valable et donc soumise au vote populaire, sachant que trois critères sont réhibitoires en la matière : la violation du principe de l'unité de la forme (proposition concrète OU demande générale, mais pas une combinaison des deux); la violation du principe de l'unité de la matière (l'initiative porte sur plus d'un objet); ou la violation des règles impératives du droit international. Au cours des dix dernières années, plusieurs initiatives populaires ont été ouvertement critiquées au motif qu'elles ne se conformaient pas complètement au droit international, en particulier l'initiative sur les minarets et celle sur l'internement à vie des délinquants sexuels jugés très dangereux et impossibles à traiter. Le Parlement suisse a néanmoins jugé ces deux textes valables.

La validité juridique d'une initiative populaire est garantie par le Parlement fédéral. On dit que c'est dans la «salle des pas perdus» – l'antichambre du Parlement fédéral – que se fait la politique et que se prennent les décisions, là où les politiciens échangent et débattent, toutes tendances politiques confondues.

Image: «La salle des pas perdus ou Wandelhalle», Parlement suisse



ATTIRER LES ÉTRANGERS, VOTER CONTRE LES IMMIGRANTS

Prenant part activement aux affaires internationales, la Suisse est aussi un partenaire compétitif et bien connecté dans un environnement mondialisé. En 1992, elle a cependant refusé d'adhérer à l'Espace Economique Européen (EEE) par scrutin populaire national, tout en ouvrant ses frontières à des politiques européennes, comme les accords de Schengen, et en concluant une série d'accords bilatéraux avec l'UE.

LES VOTES DES SUISSES SUR LES QUESTIONS D'IMMIGRATION

En Suisse, on vote sur les étrangers et sur l'immigration depuis la naissance de la démocratie directe moderne. Depuis les années 1860, plus de 50 votations fédérales ont été tenues sur ces questions : le peuple helvétique a généralement suivi les recommandations pondérées du Conseil fédéral et du Parlement, rejetant dès lors la plupart du temps les mesures extrêmes visant à ouvrir ou à fermer le pays aux étrangers.

UNE NATURALISATION DIFFICILE

Cela dit, les votants suisses n'ont pas été d'accord avec les autorités sur un point : la naturalisation facilitée pour les étrangers. La législation sur la citoyenneté suisse n'en a pas moins subi d'importantes modifications au cours des deux dernières décennies. Au contraire des États-Unis, la Suisse ne garantit pas la nationalité à un enfant né sur son sol de parents étrangers. Une personne est automatiquement suisse si elle naît de parents mariés, dont l'un au moins est suisse. Les étrangers sans lien de sang direct avec la Suisse – que ce soit par naissance ou par mariage – doivent vivre dans le pays durant au moins douze ans avant de pouvoir demander la citoyenneté. Les années passées dans le pays entre l'âge de 10 ans et celui de 20 ans comptant double.

En juin 2014, le Parlement a adopté une loi réduisant de douze à dix le nombre requis d'années de résidence; son entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2018. Et, en février 2017, le peuple a accepté de simplifier la procédure de naturalisation des jeunes de moins de 25 ans nés en Suisse.

LA LIBRE CIRCULATION REMISE EN QUESTION

Un autre aspect de la politique d'immigration a récemment suscité un intense débat : le 9 février 2014, l'initiative populaire « contre l'immigration de masse » a été acceptée par le peuple suisse, bien qu'à une très faible majorité (50,3%). Le texte de cette initiative spécifie que la Suisse « gère de manière autonome l'immigration des étrangers » et que le « nombre des autorisations délivrées pour le séjour des étrangers en Suisse est limité par des plafonds et des contingents annuels ». Dès le lancement de cette initiative, le risque de contradiction avec l'accord sur la libre circulation des personnes conclu entre la Suisse et l'UE a fait débat. Trois ans après ce vote, le Parlement suisse a approuvé une nouvelle loi d'exécution qui s'efforce de respecter l'accord sur la libre circulation, une démarche que l'Union démocratique du centre a qualifiée de trahison de la volonté du peuple.



En février 2017, la Suisse a voté sur la simplification de la naturalisation pour les immigrants de troisième génération. L'initiative en question a été acceptée par plus de 60% des votants et la majorité des cantons.

Image: affiche de campagne « Oui à la naturalisation facilitée de la 3^e génération », concept et réalisation: Solidaridad Graphisme pour Stopexclusion

L'ARGENT ET LA POLITIQUE

L'EXCEPTION SUISSE

Les campagnes référendaires et électorales coûtent cher, et les dépenses qu'elles occasionnent ont presque doublé tous les quatre ans depuis 2000. Selon différentes sources, les deux plus grands partis du pays déboursent des millions de francs au cours d'une année électorale, ce qui correspond à un coût moyen par habitant supérieur à celui des États-Unis – où l'influence de l'argent en politique est une question déterminante. Mais, contrairement aux États-Unis, la Suisse n'a prévu aucune disposition en matière de transparence financière des partis politiques; elle est ainsi le seul pays d'Europe à ne pas réglementer le financement des partis politiques, des élections et des campagnes référendaires. Ce problème ne date pas d'hier et est régulièrement montré du doigt par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et par le Groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe (GRECO).

LES OBSTACLES À LA DÉMOCRATIE DIRECTE

Dans une démocratie directe moderne, les partis et autres groupes politiques doivent assumer de nombreuses dépenses en relation avec les votations populaires sur des questions de fond. En effet, les collectes de signatures et les campagnes médiatiques coûtent souvent plusieurs francs suisses par signature, ce qui rend le débat sur le financement de la politique suisse encore plus brûlant. Qui soutient les campagnes? En Suisse, le coût des campagnes et l'influence des groupes d'intérêts financièrement solides sont limités par l'interdiction de faire de la publicité à la télévision, mais le Parlement a néanmoins été interpellé sur la question de la transparence financière après que certains partis politiques disposant de moyens importants ont commencé à remporter plus de succès. En 2013, le gouvernement a ainsi ouvert une consultation sur cette question avec le Parlement et les partis politiques, mais aucune solution n'a pu être trouvée.

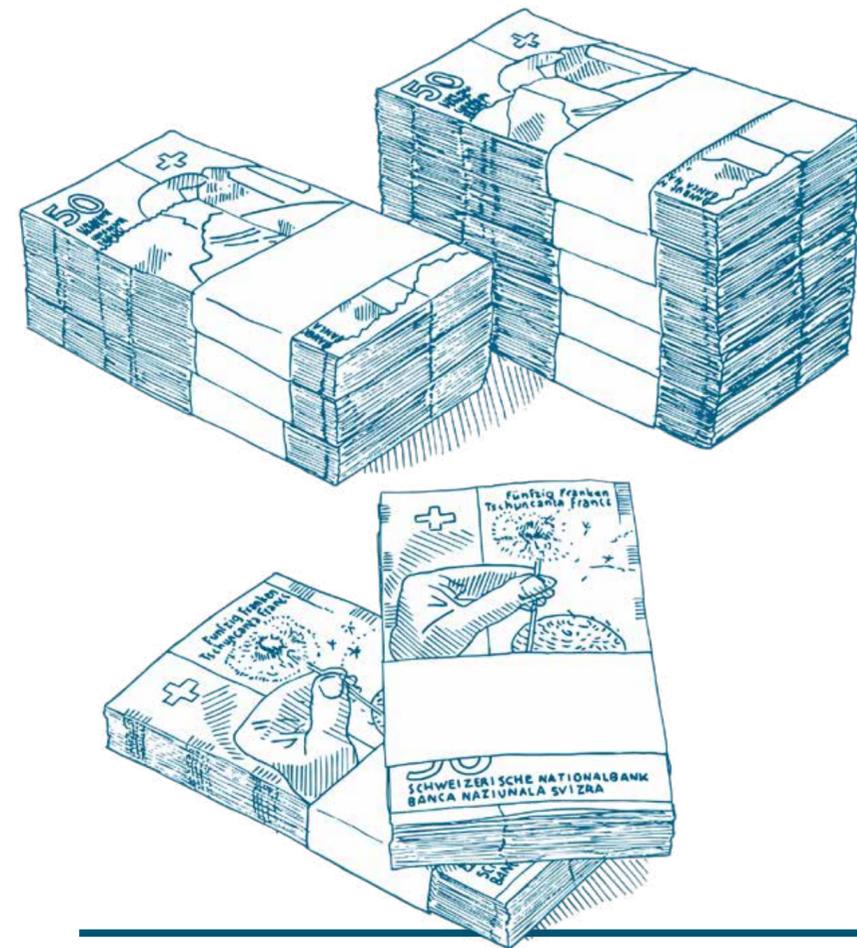
Tandis que les principaux partis de la droite et du centre campent sur leurs positions, le milieu des affaires a pris ces dernières années des mesures en faveur d'une transparence accrue. En parallèle, les trois plus grandes banques du pays – UBS, Credit Suisse et Raiffeisen –, de même que le géant de l'industrie agroalimentaire Nestlé, la compagnie d'assurances AXA Winterthur et Swiss International Air Lines ont décidé de divulguer au public leurs dons faits aux partis politiques. Le Groupe socialiste suisse publie lui aussi des informations sur ses finances.

UNE INITIATIVE POPULAIRE SUR LA TRANSPARENCE

Une initiative populaire soumise par un groupe multipartite, à l'automne 2017, réclame un amendement à la Constitution fédérale pour plus de transparence dans le financement des partis politiques. Ce texte exige que les partis communiquent tous les montants reçus d'une valeur supérieure à CHF 10 000 francs (ou USD/EUR), qu'ils publient leurs comptes annuels, et que les partis ou les candidats qui dépensent plus de CHF 100 000 francs (ou USD/EUR) pour une campagne de votation ou une élection nationale indiquent leurs prévisions budgétaires totales à l'avance.

Qui finance les campagnes? En Suisse, on ne le sait pas vraiment, puisque les partis et les organisations politiques n'ont pas l'obligation de publier les donations reçues. Les propositions en faveur de plus de transparence se heurtent à une farouche opposition.

Image: «Liasses», Présence Suisse



LA PROGRESSIVE MONDIALISATION DE LA POLITIQUE PARTICIPATIVE

LA LUTTE POUR LA LIBERTÉ

Les droits politiques gagnent du terrain. Il y a un demi-siècle, moins de 40 pays à travers le monde accordaient à leurs citoyens les droits politiques et civils de base. Entre-temps, le nombre de ces pays a plus que triplé. Selon le dernier Freedom House Index, 60% de la population mondiale jouit de libertés politiques et civiles de base, en dépit de récents revers dans plusieurs parties du globe. La même tendance globale s'observe pour les instruments de la démocratie directe moderne; en effet, de plus en plus de pays ont récemment introduit des formes d'initiative et de référendum, en particulier aux échelons locaux et régionaux.

DES VOTATIONS POPULAIRES SUR DES QUESTIONS DE FOND À TRAVERS LE MONDE

Au cours des 30 dernières années, la démocratie directe moderne a enregistré une véritable expansion. Plus de la moitié des 1706 suffrages populaires nationaux (jusqu'à fin 2016) qui se sont tenus dans l'histoire ont eu lieu ces trente dernières années. La part de la Suisse à ces votations populaires s'élève à 623 ou 36,5% (Europe sans la Suisse: 422 / 24,6%, Asie 213 / 12,6%, Amériques 176 / 10,4%, Afrique 159 / 9,3%, Océanie 113 / 6,6%). Les mêmes observations valent pour les dispositions relevant de la démocratie directe moderne: 113 pays à travers la planète se sont dotés du droit d'initiative et/ou de référendum via leur législation ou leur constitution. Alors que certains pays – y compris l'Allemagne, les États-Unis et l'Inde – n'ont pas (encore) introduit le vote populaire national sur les questions de fond, des politiques participatives se sont imposées aux niveaux local et régional (également dans les trois États précités).

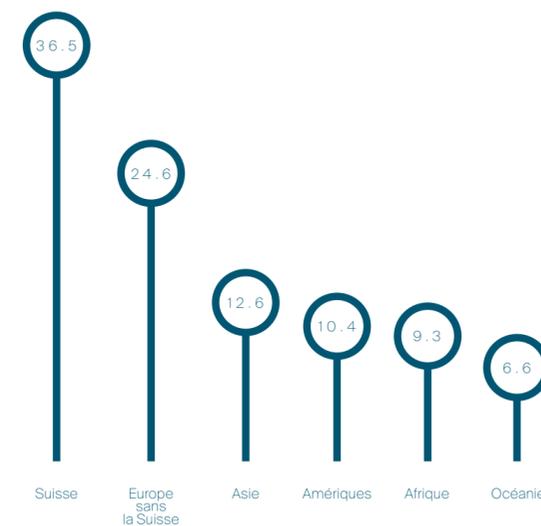
NE PAS CONFONDRE PLÉBISCITE ET RÉFÉRENDUM

Alors que l'initiative et le référendum sont depuis plus d'un siècle des caractéristiques établies de la politique de pays comme la Suisse, l'Uruguay et plusieurs États américains, d'autres pays n'ont intégré que récemment des processus de démocratie directe – et en font pour l'instant un usage difficilement comparable avec d'autres institutions législatives. La contradiction la plus flagrante est celle observée dans les pays où les dirigeants élus ont organisé un scrutin populaire en vue de légitimer des enjeux politiques importants de leur choix.

Or, l'expérience a montré que l'objet d'un vote imposé d'en haut implique un risque politique considérable pour les dirigeants concernés, comme en attestent les récents exemples de l'adoption du Brexit au Royaume-Uni et de l'échec de la réforme constitutionnelle en Italie. Mais, plus troublant encore, ce procédé ne permet pas l'instauration d'une forme de responsabilisation civique durable, puisque le vote est imposé par une autorité exécutive plutôt qu'inscrit dans une législation favorisant un électoral actif. Ce qu'on peut conclure de ce qui précède, c'est que ce type de plébiscite n'est pas comparable à l'initiative ou au référendum, qui partent de la base. La Suisse ne connaît pas le plébiscite.

Part (en %) des votations populaires dans le monde par continent.

Graphique: «Votes populaires», données: Initiative and Referendum Institute Europe (IRI); design: Présence Suisse



LES INITIATIVES ET LES RÉFÉRENDUMS EN EUROPE – ET SUR L'EUROPE

DES SIMILARITÉS FRAPPANTES...

Le processus d'intégration européenne entamé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale a réuni de nombreux ennemis d'hier en une communauté politique. Aujourd'hui, l'UE compte 28 membres, dont un en phase de sortie et plusieurs en train de négocier un traité d'adhésion. Si la Suisse n'est pas membre de l'UE, elle n'en présente pas moins, en tant que communauté politique, de nombreuses similarités avec ce géant : l'UE et la Suisse sont des fédérations réunissant plus de 25 États membres qui conservent chacun une large part d'autonomie et de souveraineté politiques.

... ET DES DIFFÉRENCES ÉVIDENTES

Mais, alors qu'en Suisse, les compétences politiques sont réparties en fonction d'exigences d'uniformité particulières, en Europe, elles sont divisées par domaine thématique. Ainsi, les douanes relèvent de l'autorité de l'UE, tandis que les services de santé restent entre les mains des États membres. Il existe également des différences en termes de partage du pouvoir entre le législatif et l'exécutif, qui n'est pas aussi clairement défini dans l'UE qu'en Suisse. Par rapport aux parlements nationaux, le Parlement européen n'est pas un organe législatif à part entière, mais plutôt un symbole démocratique au niveau transnational.

LA DÉMOCRATIE DIRECTE EN COURS DE RÉALISATION

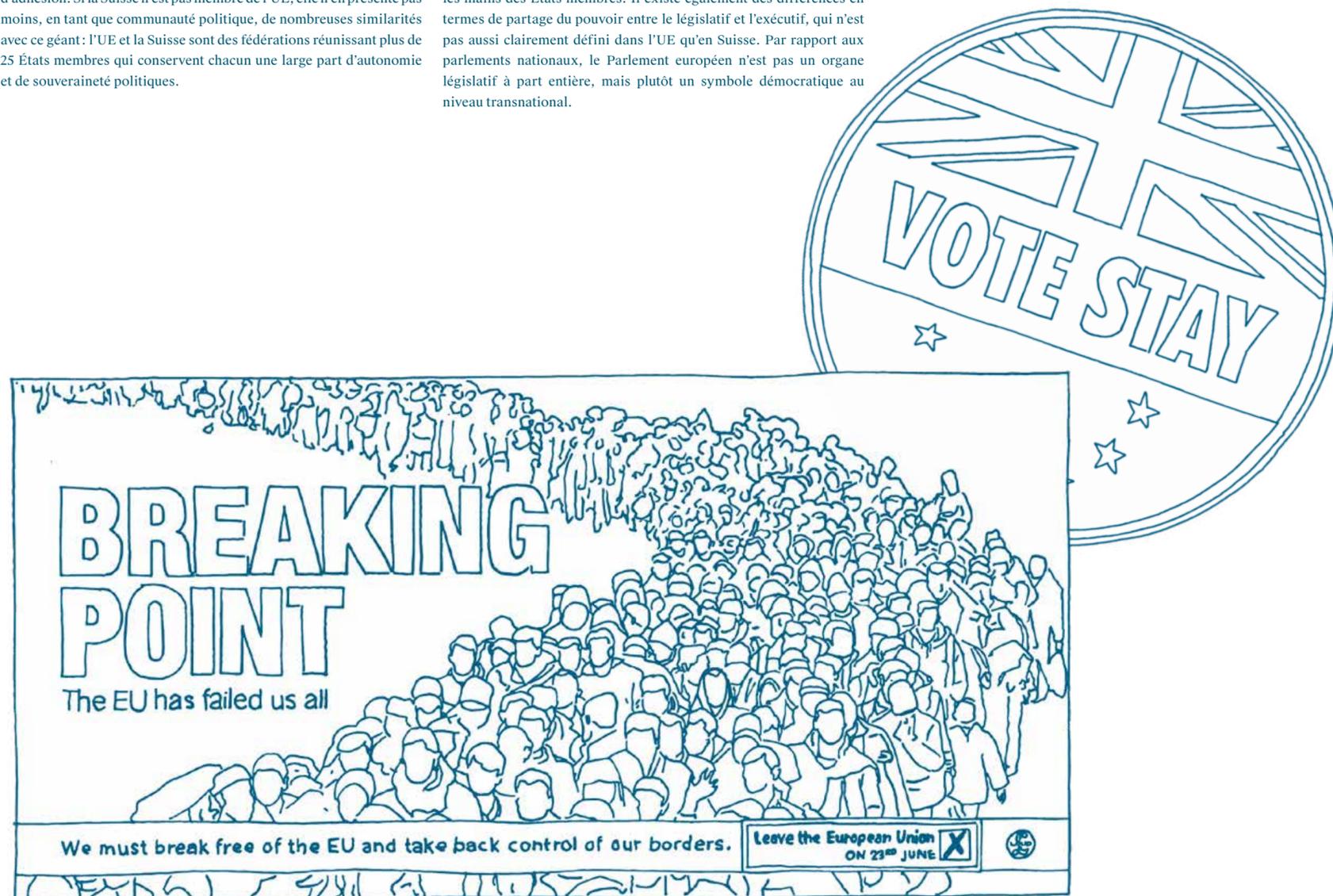
Au cours des dernières années, l'utilisation et l'importance des outils de démocratie directe ont pris de l'ampleur, en Suisse comme dans l'UE, avec plus de 60 votations populaires nationales dans plus de 25 pays européens sur les seules questions liées à l'intégration européenne. Cette évolution ne s'est fait jour qu'au milieu des années 1970, lorsque la motivation qui prévalait à l'origine pour intégrer l'Europe de l'après-guerre s'est essouffée et que les questions liées à l'adhésion à l'UE et à la monnaie unique ont été débattues. Plus récemment, des votations populaires, ont reflété la crise profonde que traverse le projet d'intégration européenne, leur issue lui ayant été défavorable dans plusieurs pays comme la Grèce (sur un plan de sauvetage), les Pays-Bas (sur un accord d'association), la Hongrie (sur le quota des réfugiés) et, surtout, le Royaume-Uni (sur l'adhésion à l'UE).

L'INITIATIVE POPULAIRE EUROPÉENNE

L'introduction d'un vote populaire paneuropéen était inscrite à l'ordre du jour de la convention constitutionnelle (Convention européenne) 2002-2003, mais elle n'a pas reçu le soutien nécessaire pour être transposée dans les lois fondamentales des États membres. L'initiative citoyenne européenne (ICE), autre caractéristique de la démocratie directe moderne, a fini malgré tout par être instituée. Depuis 2012, elle offre à au moins un million de citoyens d'au moins sept États membres le droit de proposer une nouvelle législation européenne. Cette approche tout à fait novatrice n'a toutefois pas encore pu déployer tout son potentiel démocratique. En effet, la plupart des citoyens de l'UE sont peu familiarisés avec ce droit et rebutés par la lourdeur des procédures. En conséquence, l'UE a décidé en 2017 de réviser les règles de l'ICE pour la rendre plus abordable.

Les citoyens de nombreux pays ont pu voter sur le processus d'intégration européen. Un processus entré dans une nouvelle dimension avec la décision du Royaume-Uni de quitter l'UE (« Brexit »), qui met en cause l'Union européenne tout entière.

Images : « Breaking point », UKIP et « Stay in », the In Campaign Ltd



LE RÔLE DES MÉDIAS MODERNES

LE DÉFI DE L'INFORMATION

Les médias sont des vecteurs cruciaux de l'information politique. Ils jouent un rôle d'autant plus important dans la communication que les systèmes de démocratie directe confèrent de larges pouvoirs aux citoyens. Très soucieuse de cultiver la liberté de la presse, la Suisse compte de nombreux médias imprimés et audiovisuels au niveau national comme au niveau régional. Le secteur de la presse écrite est dominé par des éditeurs privés, tandis que la télévision et la radio sont gérées par un acteur national majeur: la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR). En outre, le gouvernement fédéral est tenu légalement d'informer les citoyens en amont des votations populaires.

ENTRER DANS L'ÈRE NUMÉRIQUE, CONSERVER LA QUALITÉ

Ces dernières années, l'avènement des médias (sociaux) sur Internet et des journaux quotidiens gratuits a sapé l'influence des fournisseurs de médias imprimés, de radiodiffusion et des opérateurs de télévision traditionnels et mis en question la qualité de l'information délivrée au public. Pour les démocraties directes modernes, ces évolutions recèlent de nombreuses opportunités nouvelles qui permettent aux groupes d'initiative ou de référendum de diffuser leurs messages plus facilement et à moindre coût, et aux campagnes, de rallier le soutien du public avant des votations.

#DEARDEMOCRACY – OU: COMMENT RÉINVENTER LE JOURNALISME PARTICIPATIF

Désireux de remplir son rôle traditionnel d'acteur de l'infrastructure démocratique, le gouvernement suisse a chargé, au milieu des années 2010, swissinfo.ch (le service international de la SSR, qui diffuse des publications en ligne dans dix langues différentes) de développer une plateforme de journalisme participatif. Celle-ci propose, sous le hashtag #deardemocracy, des exemples concrets de l'exercice de la démocratie directe moderne au niveau national, ainsi qu'un aperçu des multiples facettes des pratiques locales et régionales. De cette manière, swissinfo.ch invite les parties prenantes à faire entendre leur voix. Cette nouvelle forme de communication et de promotion des échanges nationaux et internationaux sur les options et les limites du pouvoir moderne du peuple peut aussi être utilisée à des fins éducatives, car une démocratie moderne a besoin d'un électorat non seulement bien informé mais aussi réellement instruit.

La «Session des jeunes» a lieu une fois par an au Parlement fédéral, à Berne. Plateformes destinées aux jeunes citoyens engagés et actifs politiquement, des parlements des jeunes existent dans la plupart des cantons.

Image: «La session des jeunes»,
Présence Suisse



ATTIRER LES JEUNES À TRAVERS L'ÉDUCATION ET LES MÉDIAS

DES ACTIVITÉS NON REPRÉSENTATIVES

La population de Suisse est très souvent appelée à prendre des décisions politiques. Elle doit par conséquent porter une attention approfondie aux objets soumis et se montrer prête à participer aux votations populaires. Mais ce genre de pratique démocratique très active et permanente doit relever le défi du fossé entre les générations. Alors que l'électorat âgé de plus de 70 ans affiche un taux de participation moyen de 70% aux élections et aux votations, moins d'un tiers des votants de moins de 25 ans se rend aux urnes, d'où des résultats de scrutins peu représentatifs.

LE POTENTIEL DE L'ÉDUCATION CIVIQUE

Au cours des dernières années, le même écart entre seniors actifs et jeunes passifs a été observé dans de nombreux autres pays. Les parlements locaux et régionaux en particulier sont essentiellement composés de citoyens d'un certain âge et le taux de participation des votants plus jeunes se situe très en dessous de la moyenne. Dans ces pays, dont la Suisse, peu d'efforts ont été déployés en vue d'inscrire l'instruction civique dans les programmes scolaires primaires et secondaires en vue d'inciter les jeunes à devenir des citoyens actifs désireux de participer au processus démocratique.

EASYVOTE.CH

En Suisse, l'utilisation fréquente du vote populaire et l'occasion sans cesse renouvelée de lancer et de signer de nouvelles propositions ont favorisé l'émergence d'initiatives destinées à soutenir les jeunes citoyens. On citera à titre d'exemple l'abaissement de l'âge du droit de vote de 18 à 16 ans (dans le canton de Glaris, pour les objets cantonaux uniquement). Une autre démarche dans ce sens a été concrétisée par la Fédération suisse des parlements des jeunes (FSPJ), avec le lancement de la plateforme easyvote.ch, un site Internet créé par une équipe de jeunes politologues, journalistes, web designers et entrepreneurs dans trois langues et proposant des alertes, des analyses et des réseaux de médias sociaux destinés spécifiquement aux jeunes citoyens pas encore familiarisés avec l'activité continue qu'implique la citoyenneté helvétique.

UNE SOIRÉE AVEC LE MAIRE (OU AVEC L'AMBASSADEUR)

Autre forme traditionnelle (mais pas moins divertissante) de présentation de leurs nouveaux droits et devoirs aux jeunes citoyens, la Jungbürgerfeier est célébrée à travers la Suisse et dans un nombre croissant d'ambassades suisses et autres représentations helvétiques dans le monde. Cette fête, littéralement la «célébration des jeunes citoyens», est l'occasion de transmettre aux jeunes Suisses qui ont récemment atteint l'âge de voter (en principe 18 ans, 16 ans dans le canton de Glaris) des informations sur l'exercice de la démocratie directe moderne aux différents échelons politiques.

LA DÉMOCRATIE DIRECTE EN LIGNE EN COURS D'ÉLABORATION

DES CHANGEMENTS NUMÉRIQUES MAJEURS

La société a subi des mutations profondes au cours des 25 dernières années, principalement dans le sillage des innovations technologiques en général et d'Internet en particulier. Devenu pour ainsi dire indispensable, ce nouveau moyen de communication a créé des exigences et des possibilités inédites, auxquelles l'exercice de la démocratie n'échappe pas. De toute évidence, Internet a largement pris le pas sur l'interaction directe entre les citoyens et leur gouvernement national ou local (p. ex. pour demander son permis de conduire ou remplir sa déclaration d'impôt). Et si la communication et les campagnes se sont numérisées, l'acte formel d'élire un candidat ou de voter sur un objet est toujours effectué de manière non électronique.

DEPUIS LE NOUVEAU MILLÉNAIRE

La Suisse fait œuvre de pionnier dans la mise à disposition d'une vaste palette de droits et d'outils complets pour participer aux décisions et exercer la démocratie directe. Mais pas seulement : ce petit pays est aussi un précurseur dans le vote électronique, avec l'Estonie (où l'initiative et le référendum populaires n'existent toutefois pas à ce jour). En outre, l'utilisation généralisée du vote par correspondance – introduit dans tous les cantons au cours des années 1980 et 1990 – a permis aux votants et aux administrateurs électoraux d'acquérir une solide expérience en matière de vote à distance, si bien qu'au début du XXI^e siècle, le gouvernement suisse a décidé de permettre à certains groupes de citoyens de voter par voie électronique à titre expérimental.

DEUX TIERS D'ICI À 2019

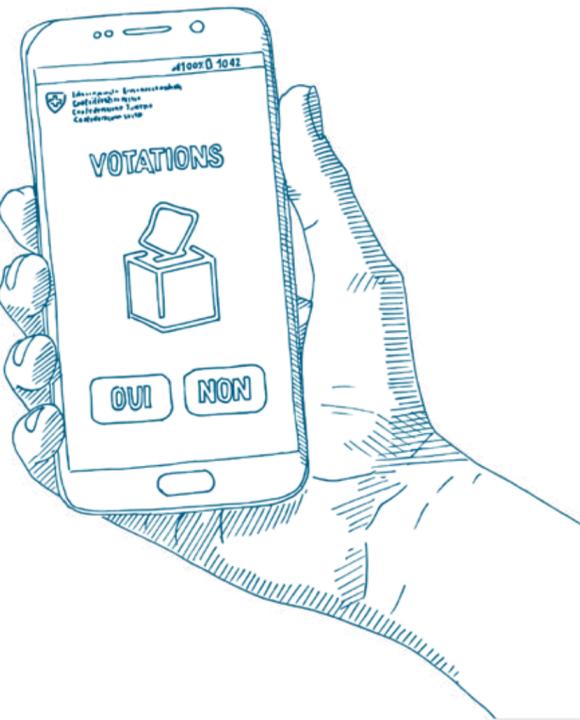
Le vote électronique en Suisse a connu des hauts et des bas dès son introduction. Bien qu'il n'ait guère subi d'irrégularités ou de piratage, tant les autorités que les citoyens se sont toujours montrés plutôt prudents face aux nouvelles technologies numériques. Après des premiers essais dans quelques communes, plusieurs cantons ont mis en place leur propre système d'e-voting à la fin des années 2000, la plupart du temps essentiellement pour leur électorat à l'étranger. Pour des raisons de sécurité, cependant, le gouvernement a dû empêcher certains cantons d'introduire le vote électronique pour les élections parlementaires de 2015. En février 2017, seuls quelque 150 000 citoyens ont pu voter par ce biais (dans six des 26 cantons que compte la Suisse). Il n'en reste pas moins que la Suisse est une pionnière dans le développement et l'introduction de cette technique et, d'ici à 2019, deux tiers des cantons devraient offrir cette possibilité à leurs citoyens.

LES PIONNIERS EUROPÉENS DE L'INITIATIVE

Si le vote électronique prend difficilement en Suisse (et plus encore dans d'autres pays), les formes directes ou indirectes de collecte de signatures par voie électronique ont enregistré des avancées considérables ces dernières années, à tel point que certains organisateurs d'initiatives populaires en Suisse utilisent maintenant des plateformes de financement participatif pour distribuer les listes et recueillir les signatures. L'UE a opté pour une approche plus formelle, où la collecte par voie électronique de déclarations de soutien est le moyen choisi par la plupart des organisateurs d'initiatives citoyennes européennes (droit transnational d'inscrire un objet à l'agenda de l'UE) pour rallier des suffrages. Ainsi, depuis 2012, plus de 60 initiatives paneuropéennes ont été lancées, dont la plupart ont récolté les signatures nécessaires en ligne.

Les technologies numériques facilitent la vie. Mais quand il s'agit de démocratie, les obstacles et les défis restent nombreux. La Suisse est une pionnière dans le développement et l'introduction du vote électronique. D'ici à 2019, deux tiers des cantons devraient offrir cette possibilité à leurs citoyens.

Image: «Le futur de l'e-voting?», Présence Suisse

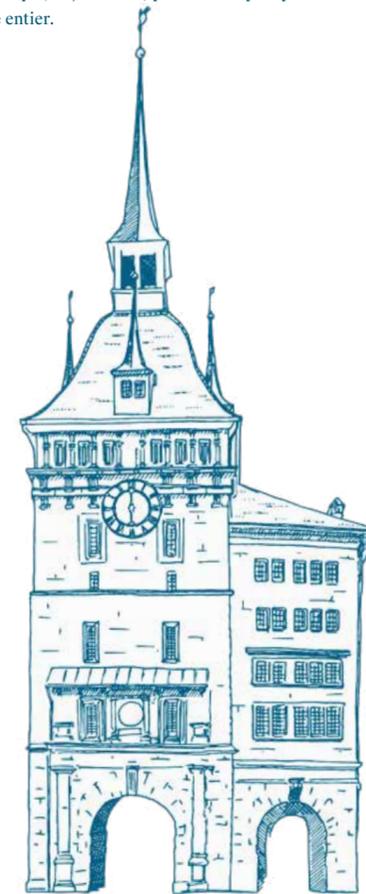


PROCHAIN ARRÊT: HÔTEL DE VILLE

Les instruments de démocratie directe moderne sont de plus en plus largement utilisés de par le monde, de façon plus dynamique cependant à l'échelon local, où les hôtels de ville de tous les continents sont devenus des centrales de citoyenneté active et de démocratie participative. En Suisse et ailleurs, ce développement a contribué à la mise en place d'infrastructures participatives, comme dans l'exemple décrit ci-après.

DE PRISON À CENTRE POUR LA DÉMOCRATIE

L'escalier montant dans la tour fortifiée du XIII^e siècle conduit au centre d'information sur la démocratie installé dans l'ancienne prison qui a donné son nom au bâtiment : Käfigturm. La «tour des prisons» abrite aussi des locaux pouvant accueillir rencontres, manifestations ou expositions. Ces locaux situés au centre de Berne, à deux pas du Palais fédéral, ont pour particularité d'être mis gracieusement à la disposition des citoyennes et des citoyens par la Confédération. Les personnes qui visitent la Suisse dans le but d'en apprendre davantage sur notre système politique passent tôt ou tard par la Käfigturm, à l'instar des centaines de groupes venus de l'étranger, intrigués par cette ancienne prison et curieux de voir par eux-mêmes les avantages et le fonctionnement de ce type de locaux publics. Un intérêt qui a d'ailleurs fait des petits, puisque, aujourd'hui, plusieurs copies plus ou moins vastes du forum politique ont vu le jour dans le monde entier.



Tour fortifiée et ancienne prison située au cœur de la vieille ville de Berne, la Käfigturm est aujourd'hui un forum politique et économique ouvert. S'inspirant de ce modèle, plusieurs hôtels de ville à travers le monde se sont ouverts à leurs citoyens.

Image: «La Käfigturm», Présence Suisse

SÉOUL, SAN SEBASTIÁN, FALUN

L'exemple le plus impressionnant est sans contexte le Citizens' Hall, un bâtiment de sept étages érigé à Séoul, capitale de la Corée du Sud, après la visite d'une délégation d'experts à Berne en 2008. Citons aussi le Public Access Room, à Honolulu, capitale de l'État américain d'Hawaï, où les citoyens reçoivent un soutien officiel pour exercer leurs droits politiques. Ces installations physiques sont de plus en plus souvent complétées par des plateformes en ligne offrant conseil et assistance aux citoyens, quels que soient l'heure ou l'endroit. Loin de rester inactive, l'Europe a elle aussi créé ses forums démocratiques, par exemple dans la ville basque de Donostia-San Sebastián, où une ancienne prison sous la dictature franquiste a été transformée en centre de participation citoyenne.

Derrière ces murs, des gens ont été torturés pour avoir exprimé leurs opinions; aujourd'hui, les citoyens y reçoivent des conseils sur la manière d'exercer leurs droits dispensés par une équipe de neuf personnes. En Suède, la bibliothèque principale de l'ancienne cité minière de Falun abrite un centre pour la démocratie, où les citoyens reçoivent toute l'aide nécessaire pour pouvoir faire entendre leur voix, y compris un « passeport pour la démocratie ».

UN PASSEPORT MONDIAL POUR LA DÉMOCRATIE DIRECTE – AVEC LE SOUTIEN DE LA SUISSE

LA SUISSE, UNE RÉFÉRENCE NATURELLE

Sur les 1700 votations nationales organisées dans plus de 100 pays à travers la planète, plus d'un tiers (36,6%) ont été tenues en Suisse. Sans compter les milliers de scrutins cantonaux ou locaux. Ces chiffres vertigineux font de la Suisse l'un des points du globe les plus expérimentés en termes de durée et de pratique, et une référence naturelle dans les discussions et les propositions relatives au développement des démocraties représentatives modernes dotées d'éléments forts du droit d'initiative et de référendum. C'est pourquoi les organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux sont des partenaires et des soutiens importants pour les échanges de connaissances internationaux.

UN SOUTIEN DÉMOCRATIQUE ACTIF

Le Département fédéral des affaires étrangères, en étroite collaboration avec des experts indépendants, produit du matériel d'information sur la démocratie directe moderne, d'abord sous forme imprimée et sur des supports (DVD, USB, etc.), et maintenant essentiellement en ligne. L'exposition actuelle est emblématique de cette contribution, qui s'étend aussi à la participation à des conférences internationales (comme le Forum mondial sur la démocratie directe moderne) et à l'adhésion à des organisations gouvernementales comme le Conseil de l'Europe, l'Institut pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), autant d'instances actives en faveur d'une démocratie durable dans les domaines de la politique et de l'éducation. La Suisse fournit aussi des centres de recherche de haut niveau sur la démocratie directe moderne, à l'exemple du Centre pour la démocratie (ZDA), à Aarau, et du Centre national de compétence en recherche - Démocratie de l'Université de Zurich (NCCR).

#DEARDEMOCRACY – POUR ET PAR LES CITOYENS

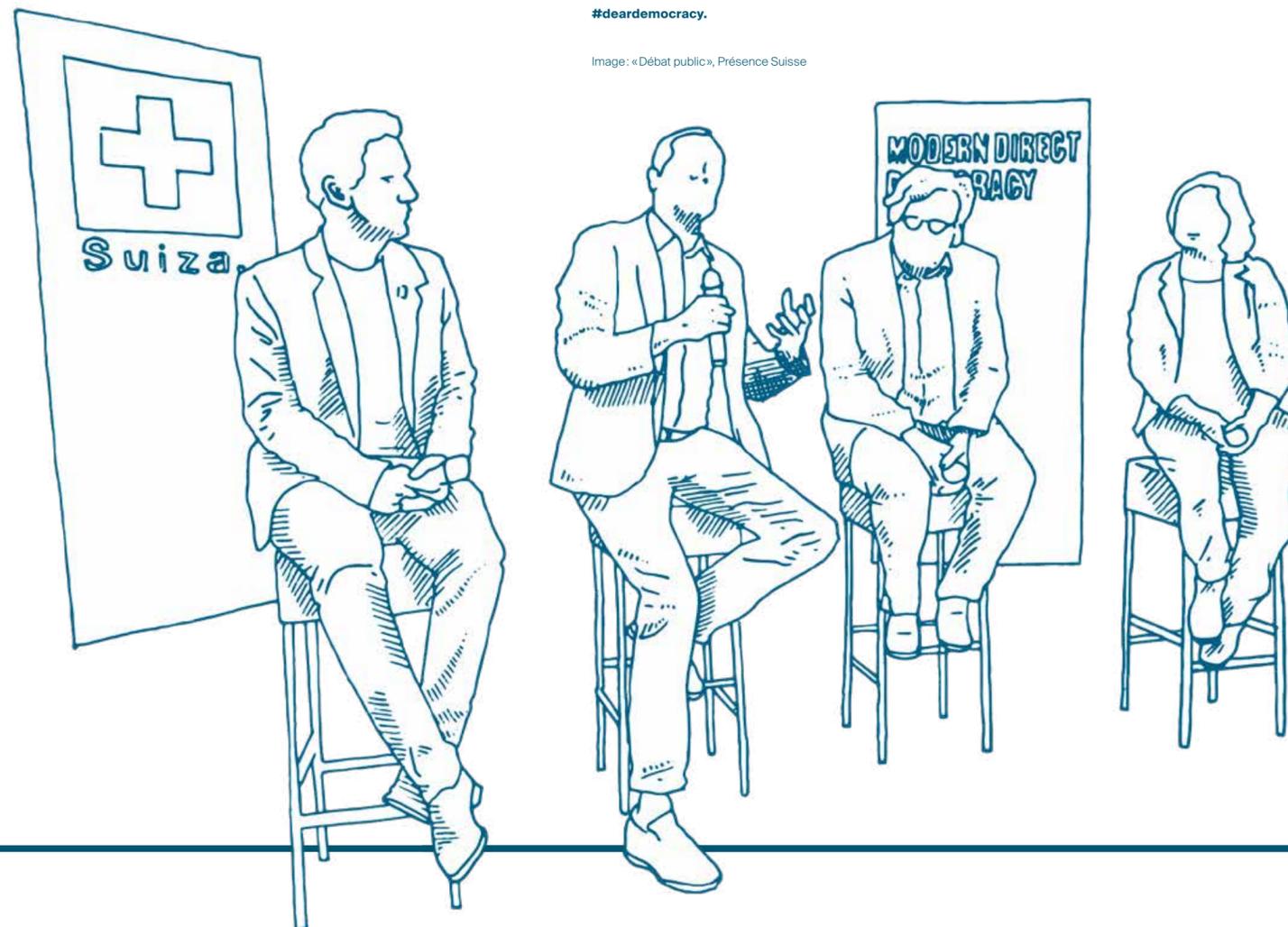
Chargé par le gouvernement helvétique de développer sur la durée un journalisme citoyen et des médias participatifs, le service international de la SSR offre désormais une plateforme en ligne dédiée à la démocratie directe moderne et disponible dans dix des principales langues du monde (swissinfo.ch/fre/democratiadirecte). Sous le nom #deardemocracy (hashtag utilisé sur les médias sociaux), cette plateforme se concentre sur les histoires, les conversations et les analyses en ligne impliquant les citoyens à tous les niveaux du processus politique. #deardemocracy propose aussi divers outils et répond à la plupart des questions relatives aux possibilités et aux limites de la démocratie directe moderne.

NAVIGUER À TRAVERS LA PLANÈTE

La contribution de la Suisse en termes d'information et de soutien à la dynamique et aux efforts mondiaux sur la question de la politique participative s'accompagne de nombreux projets parrainés par la Fondation pour la démocratie, organisme non gouvernemental, notamment un «navigator to direct democracy» (navigateur vers la démocratie directe) et la Conférence mondiale sur la citoyenneté active et la démocratie participative: le Forum mondial sur la démocratie directe moderne. Cet événement, qui réunit régulièrement des défenseurs de la démocratie (directe) du monde entier, s'est tenu à six reprises à ce jour: à Aarau, Suisse (2008); à Séoul, Corée (2009); à San Francisco, États-Unis (2010); à Montevideo, Uruguay (2012); à Tunis, Tunisie (2015); et à Donostia-San Sebastián, Espagne (2016).

La Suisse est forte d'une riche expérience dans l'équilibrage entre pratique de la démocratie directe moderne et démocratie représentative. À ce titre, elle souhaite faire passer un message important: n'arrêtez jamais de dialoguer sur #deardemocracy.

Image: «Débat public», Présence Suisse



IMPRESSUM



Image: « Foule », admin.ch,
le portail du Gouvernement suisse

PUBLIÉ PAR

Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), Présence Suisse

CONCEPTION ET GRAPHISME

Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), Présence Suisse

AUTEUR

Bruno Kaufmann, Swiss Democracy Foundation

EN COLLABORATION AVEC

Chancellerie fédérale suisse

IMPRESSIION

DZB Druckzentrum Bern AG

LIENS UTILES

About Switzerland: aboutswitzerland.org

Swiss Democracy Foundation: swissdemocracy.foundation

Swissinfo: swissinfo.ch/fre/democratiedirecte

People to Power: people2power.info

Le portail des autorités suisses: ch.ch

© 2018 DFAE, Présence Suisse. Tous droits réservés.